

# Information

## Tableau de bord du SAGE Charente en 2021(disposition A4)



*24<sup>ème</sup> réunion plénière de la Commission Locale de l'Eau Charente  
20 juin 2023 - St Laurent de Cognac (16)*

## Méthode d'élaboration du tableau de bord

Des indicateurs déterminés sur les critères suivants :

- Représentativité, par rapport au SAGE et au thème indicateur associé ;
- Notion de priorité, liée aux dispositions « phares » du SAGE ;
- Faisabilité, liée à la récupération et la disponibilité de la donnée et à la fréquence de mise à jour.

Le SAGE est construit autour de 6 orientations :

A - Organisation, participation des acteurs et communication
B - Aménagement et gestion sur les versants
C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques
D - Prévention des inondations
E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage
F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants


Divisées en 20 objectifs comportant les 86 dispositions constitutives du PAGD.

⇒ base à la création des **44 thèmes indicateurs, 70 indicateurs et trois fréquences d'actualisation (1 an, 3 et 6 ans)**





## Organisation du tableau de bord par fiche indicateur

- 1 Lien à l'orientation et l'objectif du SAGE
- 2 Numéro et intitulé du thème indicateur (composé de un ou plusieurs indicateurs)
- 3 Rappel du contexte général, et des objectifs du SAGE
- 4 Présentation de l'indicateur (nom, définition, source, fréquence de mise à jour) et progression 
- 5 Analyse et commentaire
- 6 Information graphique, tabulaire ou cartographique
- 7 Liens vers le SAGE (PAGD, règlement), vers d'autres indicateurs,  
Lien de la rubrique « Pour en savoir + » : vers des compléments d'information sur le thème (page web EPTB,...)

- 1 Orientation n° D
- 2 Objectif n° 12 : Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation

Thème indicateur n° ID.4 : Avancement du développement des systèmes locaux de surveillance

### CONTEXTE

Concernant le territoire du SAGE Charente, le Service de Prédiction des Crues (SPC) Vienne-Charente-Atlantique de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, assurent au nom de l'Etat, la prédiction des crues sur le bassin versant de la Charente (fleuve Charente de Charroux (86) à l'estuaire et dans le département de la Charente sur Bandiat, Tardoire, ainsi que la Seugne depuis Jonzac (17).

- 3 La CLE Charente encourage les collectivités territoriales et leurs groupements compétents à mettre en œuvre des systèmes de prédiction locaux des phénomènes de crues, connectés avec les dispositifs de l'Etat. **Les territoires prioritaires sont les bassins de l'Aume-Couture et de l'Antenne. Sur le bassin de l'Antenne, le syndicat mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA) a développé avec l'appui du SPC un dispositif local de prédiction des débits de crues, qu'il reste à fiabiliser. Le bassin de l'Aume-Couture est l'autre bassin versant prioritaire à enjeux importants face au risque d'inondation, qui n'était pas couvert en 2019 par un dispositif de vigilance hydrologique.**

Les enjeux de mise en œuvre et de développement de ces outils de surveillance sont :

- d'évaluer le niveau d'aléa de manière anticipée ;
- d'estimer les conséquences prévisibles (enveloppe d'aléa, enjeux concernés, etc.) ;
- d'informer les élus des communes concernées, responsables de l'alerte auprès des populations.

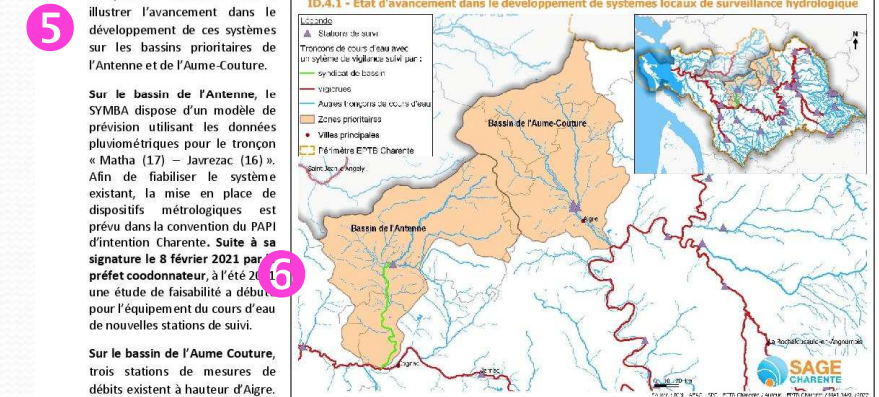
### DONNEES ET COMMENTAIRES

ID.4.1 - Etat d'avancement dans le développement de systèmes locaux de surveillance hydrologique

- 4

Fréquence d'actualisation :	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Source : SPC/EPTB Charente / Mise à jour : 04/01/2022							

Le présent indicateur vise à illustrer l'avancement dans le développement de ces systèmes sur les bassins prioritaires de l'Antenne et de l'Aume-Couture.



Sur le bassin de l'Antenne, le SYMBA dispose d'un modèle de prédiction utilisant les données pluviométriques pour le tronçon « Matha (17) – Javrezac (16) ». Afin de fiabiliser le système existant, la mise en place de dispositifs météorologiques est prévu dans la convention du PAPI d'intention Charente. Suite à sa signature le 8 février 2021 par le préfet coordonnateur, à l'été 2021, une étude de faisabilité a débuté pour l'équipement du cours d'eau de nouvelles stations de suivi.

Sur le bassin de l'Aume Couture, trois stations de mesures de débits existent à hauteur d'Aigre. En 2021, des tests ont été réalisés par le SMABACAB pour de potentiels équipements, en lien également avec la rédaction d'un marché de mesures d'hydrométrie par l'EPTB Charente.

### LIENS VERS D'AUTRES INDICATEURS

ID.3.1 - Etat d'avancement des actions d'information, de sensibilisation et de prévention menées par l'EPTB Charente

- 7

LIENS VERS LE SAGE CHARENTE
SAGE Charente / PAGD : D43

Pour en savoir + : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

# Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

## Avancement par disposition

Fichier d'avancement par disposition :

- Différents niveaux d'avancement ;
- Suivi de chacune des dispositions pour 2020 et 2021 ;

Description valeurs	
0	Disposition non engagée
1	Disposition engagée
2	Disposition mise en œuvre

Information sur l'état d'avancement par objectif et par orientation.

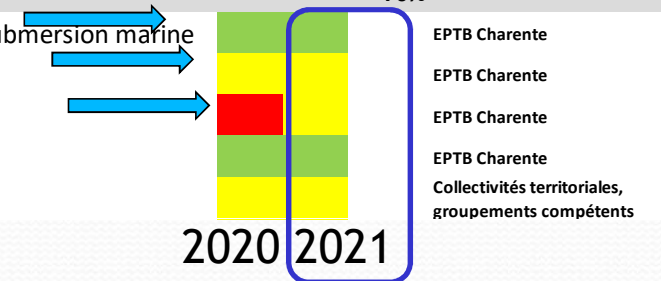
### Orientation D : Prévention des inondations

56%

#### Objectif n°12 : Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation

70%

- Disposition D39** : Couvrir l'ensemble des territoires littoraux de programmes d'actions contre le risque de submersion marine
- Disposition D40** : Identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour le ralentissement dynamique
- Disposition D41** : Favoriser la création de sites de sur-inondation
- Disposition D42** : Informer, sensibiliser et développer la culture du risque inondation
- Disposition D43** : Développer les systèmes locaux de surveillance hydrologique



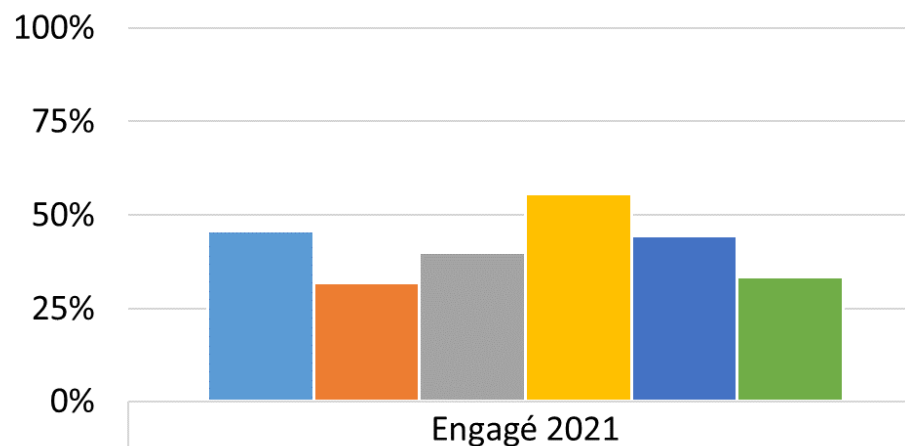
Avancement global des dispositions du SAGE Charente 2020 : 37%  
2021 : 41 %





## Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

### Avancement des orientations



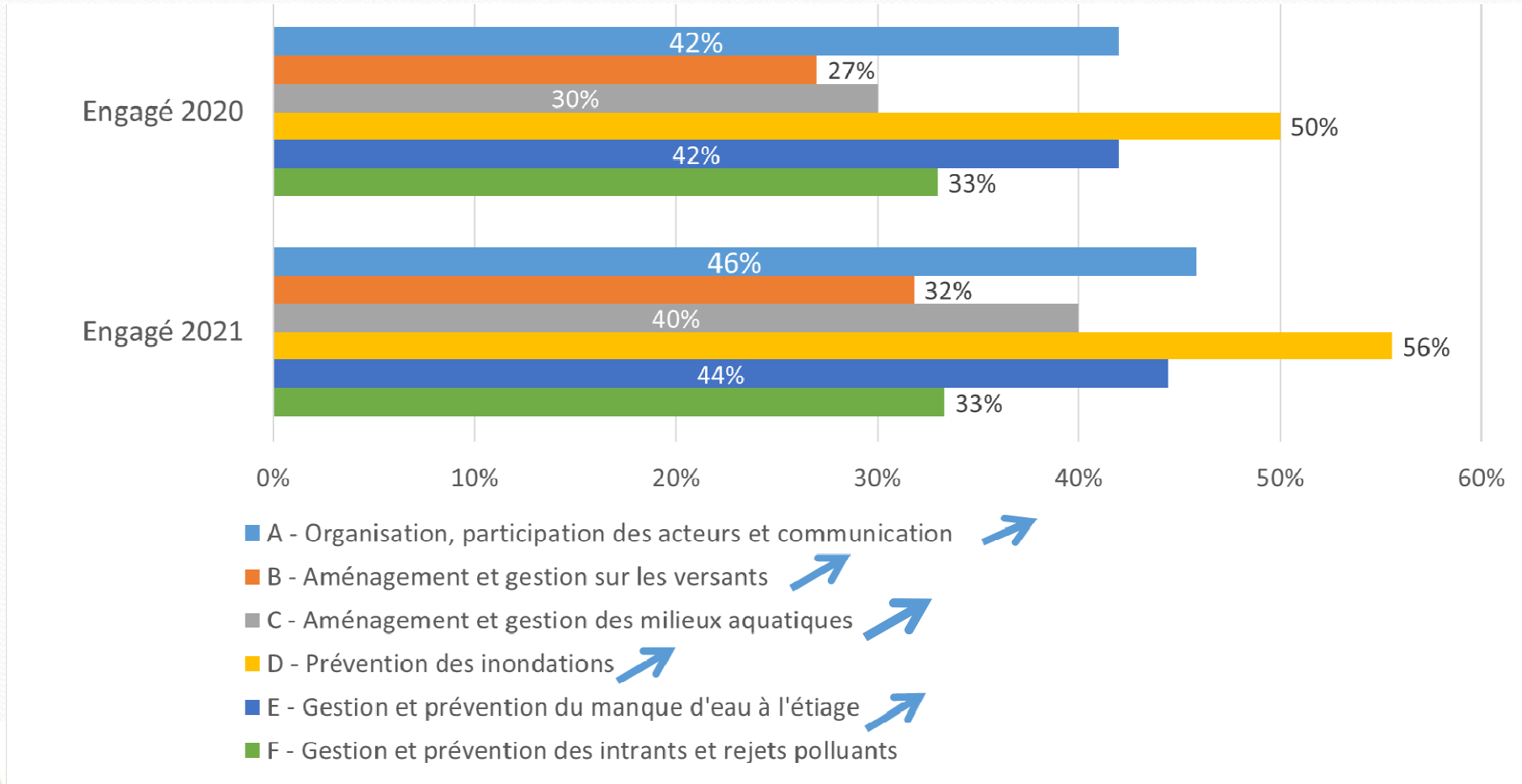
■ A - Organisation, participation des acteurs et communication	46%
■ B - Aménagement et gestion sur les versants	32%
■ C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques	40%
■ D - Prévention des inondations	56%
■ E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage	44%
■ F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants	33%

Avancement global des dispositions du SAGE Charente 2020 : 37%  
2021 : 41 %



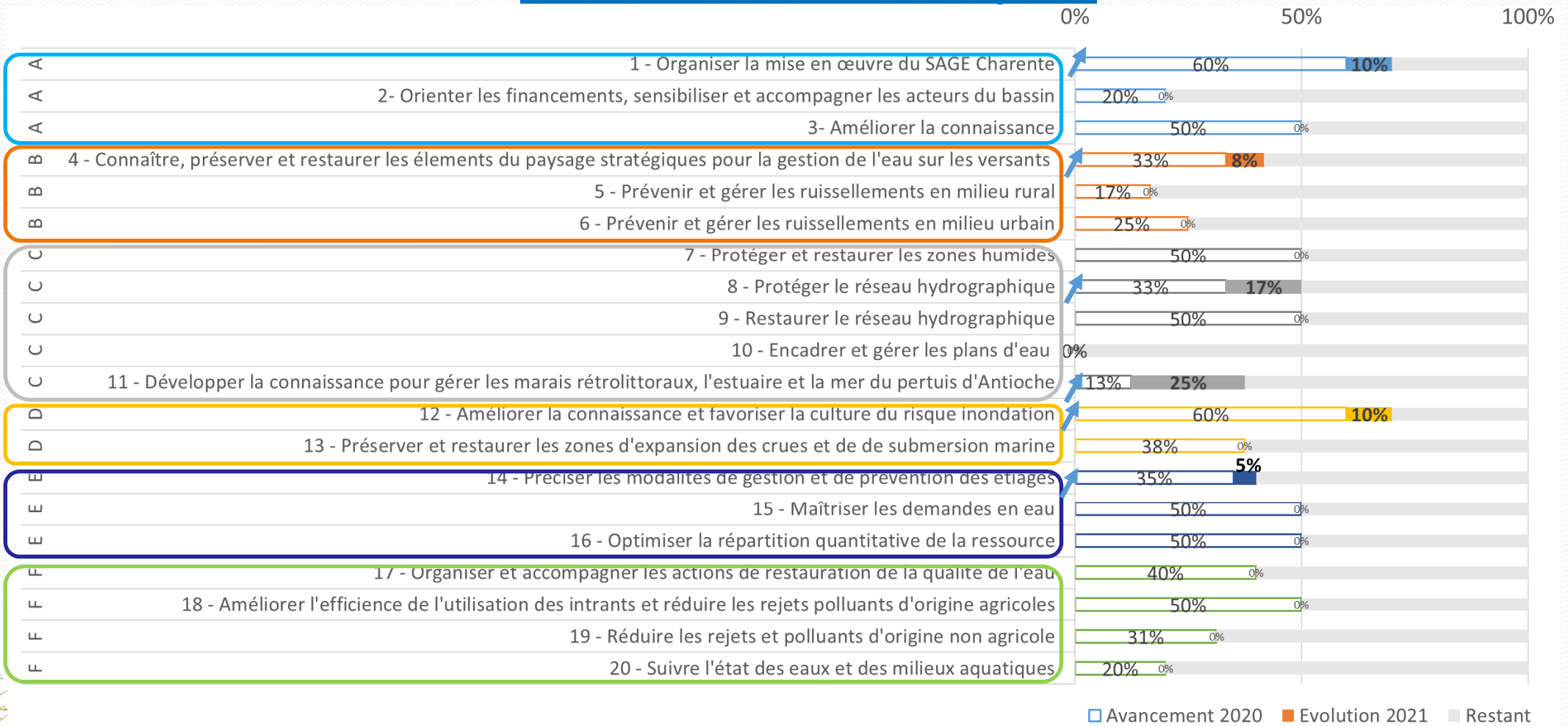
## Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

### Evolution 2021 / 2020 des orientations



# Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

## Evolution 2021 / 2020 des objectifs



□ Avancement 2020    ■ Evolution 2021    ■ Restant



## Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

### Avancement des objectifs : éléments marquants 2021

- ➔ 1 - Organiser la mise en œuvre du SAGE Charente
- 2- Orienter les financements, sensibiliser et accompagner les acteurs du bassin
- 3- Améliorer la connaissance
- ➔ 4 - Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants
- 5 - Prévenir et gérer les ruissellements en milieu rural
- 6 - Prévenir et gérer les ruissellements en milieu urbain
- 7 - Protéger et restaurer les zones humides
- ➔ 8 - Protéger le réseau hydrographique
- 9 - Restaurer le réseau hydrographique
- 10 - Encadrer et gérer les plans d'eau
- ➔ 11 - Développer la connaissance pour gérer les marais rétro littoraux, l'estuaire et la mer du pertuis d'Antioche
- ➔ 12 - Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation
- 13 - Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues et de de submersion marine
- ➔ 14 - Préciser les modalités de gestion et de prévention des étiages
- 15 - Maîtriser les demandes en eau
- 16 - Optimiser la répartition quantitative de la ressource
- 17 - Organiser et accompagner les actions de restauration de la qualité de l'eau
- 18 - Améliorer l'efficacité de l'utilisation des intrants et réduire les rejets polluants d'origine agricoles
- 19 - Réduire les rejets et polluants d'origine non agricole
- 20 - Suivre l'état des eaux et des milieux aquatiques

1- Echanges sur lien terre-mer

4- **Objectif atteint : B14 zones préférentielles d'écoulement**

8- Engagement étude Têtes de bassins versants C27

11- Echanges avec les acteurs du littoral (PNM, SMCA)

12- Etude ralentissement dynamique et amorce sur les sites de sur inondation

14- **Objectif atteint : E48 réseaux de suivi des écoulements**

**--> Globalement poursuite sur 2021 des autres démarches et études**





## Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

### Dispositions avec changement de niveau d'avancement en 2021

	2020	2021	porteur de l'action
<b>Orientation A : Organisation, participation des acteurs et communication</b>			<b>46%</b>
<b>Objectif n°1 : Organiser la mise en œuvre du SAGE Charente</b>			70%
<b>Disposition A3 :</b> Développer la concertation et coordonner les acteurs pour assurer le lien terre-mer			EPTB Charente
<b>Orientation B : Aménagements et gestion sur les versants</b>			<b>32%</b>
<b>Objectif n°4 : Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants</b>			42%
<b>Disposition B14 :</b> Caractériser le cheminement de l'eau sur les versants (écoulements et transferts)			Collectivités territoriales, groupements compétents
<b>Orientation C : Aménagement et gestion des milieux aquatiques</b>			<b>40%</b>
<b>Objectif n°8 : Protéger le réseau hydrographique</b>			50%
<b>Disposition C27 :</b> Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin			Structure porteuse du SAGE
<b>Objectif n°11 : Développer la connaissance pour gérer les marais rétrolittoraux, l'estuaire et la mer du pertuis d'Antioche</b>			38%
<b>Disposition C36 :</b> Améliorer la connaissance des marais rétrolittoraux, des milieux estuariens et marins pour intégrer les besoins en eau douce dans la gestion globale			Collectivités territoriales, groupements compétents
<b>Disposition C37 :</b> Développer un cadre de concertation pour la gestion des marais rétrolittoraux, des milieux estuariens et marins			Collectivités territoriales, groupements compétents
<b>Orientation D : Prévention des inondations</b>			<b>56%</b>
<b>Objectif n°12 : Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation</b>			70%
<b>Disposition D41 :</b> Favoriser la création de sites de sur-inondation			EPTB Charente
<b>Orientation E : Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage</b>			<b>44%</b>
<b>Objectif n°14 : Préciser les modalités de gestion et de prévention des étiages</b>			40%
<b>Disposition E48 :</b> Consolider et compléter les réseaux de suivi des écoulements			Structure porteuse du SAGE
<b>Orientation F : Gestion et prévention des intrants et rejets polluants</b>			<b>33%</b>


## Avancement des orientations et objectifs

### A - Organisation, participation des acteurs et communication

Engagé	synthèse 2021 par orientation	tendance 2023
46%	<p>Des moyens spécifiques sont dédiés par l'EPTB à l'<b>animation</b> et au <b>suivi du SAGE</b>. La <b>GEMAPI</b> s'est mise en place de manière globalement <b>cohérente</b> à l'échelle des sous-bassins, mais pour ce qui concerne le fleuve Charente un <b>flou persiste entre gestion du DPF et GEMAPI</b>, le fleuve n'est pas intégré dans les PPG entre Angoulême et l'estuaire.</p> <p>Sur le <b>Bandiat/Bonnieure/Tardoire</b> 2 syndicats se partagent le bassin.</p> <p>La <b>collaboration inter-SAGE</b> se poursuit, elle intègre notamment la dimension terre mer avec les DB estuariens.</p> <p>La <b>collaboration entre acteurs</b> se poursuit (inter-SAGE et guide en cours de rédaction / urbanisme), elle <b>se développe sur le secteur marais, mer, littoral</b>. Elles sont à renforcer.</p> <p>Sur certains domaines (eaux souterraines, urbanisme,...), le tableau de bord doit être complété.</p> <p>Concernant l'orientation des financements PDRR et CRAEC, le courrier de la CLE à la Région est resté sans réponse.</p> <p><b>L'élaboration du guide</b> pour la prise en compte de l'eau dans l'urbanisme se poursuit.</p> <p>Pas d'action engagé en direction des CCI, CCM.</p> <p>Les actions de communication, de sensibilisation, de partage d'expériences restent à développer.</p> <p>Le <b>monde scientifique est sollicité</b> par thématique (DB, Etat des lieux mairais littoral, sondes multiparamètres,...), et pas de façon globale et multithématiques,</p>	<p>La <b>coopération et les échanges</b> se sont développés pour partager les projets sur l'aval du bassin et accompagner leur cohérence avec ceux du SAGE Charente (commission marais-Littoral, politique inter-SAGE, échanges PNM, UNIMA). Elle met en lumière le lien Terre-Mer et vise à se développer.</p> <p><b>2 communautés de communes supplémentaires</b> ont adhéré en 2023 à l'EPTB : Cœur de Charente et Rochefoucauld Porte du Périgord.</p> <p>Le tableau de bord 2020 a été validé en Bureau de juin 2022. Celui pour l'année 2021 est élaboré, celui pour 2022 engagé.</p> <p>Les <b>collaborations inter-SAGE</b> se sont développées : tableau de bord, suivi continu estuaire, PTGE, politique inter-SAGE etc.</p> <p>Depuis août 2022, l'<b>EPTB Charente</b> est désormais destinataire des invitations à la <b>CRAEC</b>.</p> <p>Le <b>guide</b> de prise en compte du SAGE dans l'<b>urbanisme a été validé et diffusé et est valorisé régulièrement</b>, notamment lors des réunions en lien avec les démarches PLU et SCoT. La cellule d'animation répond aux sollicitations diverses.</p> <p>Un colloque sur l'inventaire des zones humides est en préparation.</p> <p>Un poste de chargé de communication créé en 2022 vient en appui de l'équipe animation.</p>

## Avancement des orientations et objectifs

### B - Aménagement et gestion sur les versants

Engagé	synthèse 2021 par orientation	tendance 2023
<p>32%</p> 	<p>L'état d'avancement des <b>inventaires des haies, zones humides, ZEC</b> est difficile à mesurer. En 2021 cela semble peu engagé, et le sujet des zones humides semble mieux intégrée.</p> <p><b>L'élaboration du guide sur le cheminement</b> se poursuit en intégrant les éléments de maillage bocager et en valorisant la cartographie des zones préférentielles d'écoulement, répondant à l'objectif de la disposition B14</p> <p>Le courrier de la CLE au Préfet pilote relatif à l'inventaire des zones humides reste sans réponse.</p> <p>Il est <b>difficile de quantifier les actions de plantation de haies</b>.</p> <p>Des <b>actions ponctuelles et locales</b> ont été menées en lien avec les PPG, les programmes Re-Sources, etc. Pas d'indicateur spécifique pour mesurer l'utilité des <b>espaces végétalisés</b> (boisements, haies, prairies, etc.) en milieu rural.</p> <p>Il est <b>difficile de mesurer l'utilisation des outils foncier</b>, il semble toutefois insuffisamment utilisés, et difficilement mobilisables, et pas d'action engagée par l'EPTB en la matière.</p> <p>Le suivi de l'actualisation des <b>schémas directeurs d'eaux pluviales</b> doit être finalisé.</p> <p>La DDTM17 a rédigé fin 2020 un <b>mémento à l'attention des pétitionnaires et bureaux d'études sur les rejets d'eaux pluviales</b>,</p>	<p>Les <b>démarches d'inventaire se développent</b> (Aunis Sud, Grand Cognac, agglo de Saintes, Grand Angoulême), la question des haies vient progressivement compléter l'inventaire des zones humides.</p> <p>En revanche l'identification du <b>réseau hydrographique et des zones d'expansion des crues</b> est <b>moins pris en compte</b>.</p> <p><b>Le guide</b> proposé par l'EPTB sur le <b>cheminement de l'eau</b>, contribue à sensibiliser les acteurs sur le sujet maillage bocager et le réseau hydrographique.</p> <p>L'étude de ralentissement dynamique doit être réorientée pour intégrer le rôle de soutien d'étiage des zones d'expansion des crues.</p> <p>Une <b>cartographie des axes de ruissellement/transfert</b> a été réalisée par l'EPTB, elle peut orienter l'action et notamment la plantation des haies. Toutefois elle n'est pour l'heure pas reprise, ni précisée dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Le 11 octobre 2022, la DDTM de la Charente-Maritime a organisé un <b>séminaire consacré à la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP)</b>, destiné aux élus de la zone littorale et à leurs services techniques.</p>



## Avancement des orientations et objectifs

### C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques

Engagé	synthèse 2021 par orientation	Tendance 2022 - 2023
40% ↗	<p>L'état d'avancement des <b>inventaires de zones humides</b> est difficile à mesurer. En 2021, une amorce semble s'engagée. L'EPTB est présente et accompagne les acteurs.</p> <p>La <b>continuité écologique</b> fait l'objet d'<b>actions</b> et d'un <b>suivi régulier</b>, mais les demandes spécifiques au SAGE sur les listes 1 et 2 restent sans réponse.</p> <p>Les programmes pluriannuels de gestion (<b>PPG</b>) sont <b>bien développés</b> sur l'ensemble du territoire avec cependant des stades d'avancement variés. Les attendus du SAGE y sont portés par l'EPTB Charente mais restent insuffisamment pris en compte.</p> <p>La <b>méthodologie des inventaires et les critères d'inventaires des zones humides</b> ont été <b>validés</b> par la CLE en mars 2021 et sont diffusés, avant intégration dans le <b>guide "Cheminement de l'eau"</b>. Au travers de celui-ci, <b>les enjeux</b> sur les milieux aquatiques et en particulier le réseau hydrographique et les zones humides <b>visent à être mieux pris en compte</b>.</p> <p>La question des <b>plans d'eau</b> reste peu traitée à part sur le département de la Vienne.</p> <p>Les démarches sur la <b>connaissance du secteur Marais-Littoral</b> ont été <b>initiées</b>, avec des échanges avec les acteurs locaux et la pose de sondes (MAGEST, CD17, PNM)</p>	<p>Les démarches d'inventaire se développent (Aunis Sud, Grand Cognac, agglo de Saintes, Grand Angoulême).</p> <p>Un travail spécifique a été terminé par l'EPTB pour <b>prélocaliser et hiérarchiser les têtes de bassin versant</b>, validé en CLE et diffusé en 2022.</p> <p>Un <b>guide</b> sur le <b>cheminement de l'eau</b> a également été finalisé, validé en CLE et largement <b>diffusé</b>. Une cartographie des axes de ruissellement/transferts a été réalisée par l'EPTB.</p> <p>Les <b>réponses sur les listes 1 et 2 sont toujours attendues</b> et la <b>loi Climat Résilience 2021</b> freine les opérations sur la restauration de la continuité écologique.</p> <p>Les <b>démarches sur secteur Marais Littoral ont été amorcées</b> et visent à être développées. Une commission Marais Littoral du SAGE s'est tenue le 15 mai 2023.</p> <p>Le suivi et l'accompagnement des <b>PPG</b> se poursuit, la prise en compte des attendus du SAGE se développe.</p>

## Avancement des orientations et objectifs

### D - Prévention des inondations

Engagé	synthèse 2021 par orientation	tendance 2022 - 2023
56% ↗	<p>Finalisation de la <b>prélocalisation des zones de ruissellement et des zones d'expansion des crues (D40)</b> dans le cadre de l'étude sur le <b>ralentissement dynamique</b> qui devrait se poursuivre sur l'étude de sites de sur-inondation (D41). La suite de cette étude n'est pas encore définie Intégration des données de la crue de 2021.</p> <p>La <b>cartographie des ZEC</b> (hors atlas et PPRI) est <b>insuffisamment pris en compte</b> dans les documents d'urbanisme et PPG.</p> <p>Le bassin de la Charente est entièrement couvert par des <b>PAPI</b> qui sont soit <b>en phase d'intention ou complet</b>. Le <b>risque submersion a été intégré</b> par la validation en 2021 du PAPI d'intention Brouage et l'approbation des PPR Littoraux sur une partie du territoire (à compléter localement).</p> <p>Des <b>systèmes locaux de surveillance</b> existent sur l'<b>Antenne</b>. Des projets sont initiés sur l'Aume-Couture</p>	<p><b>Identification des ZEC</b>, analyse de la contribution des sous bassins et de l'horloge des crues finalisé en 2022. <b>Plateforme e-crue</b> mise en oeuvre.</p> <p>Intégration du volet ZEC dans le <b>guide « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire »</b> qui est largement diffusé.</p> <p>Les <b>actions d'information et de prévention se poursuivent</b>. Un plan de sensibilisation au risque est en cours d'élaboration par l'EPTB.</p> <p><b>L'étude de ralentissement dynamique</b> doit être réorientée pour intégrer le rôle de soutien d'étiage des zones d'expansion des crues.</p> <p>Un <b>système de surveillance local</b> reste en projet sur Aume-Couture et son développement est en cours d'étude sur l'Antenne</p> <p>La DREAL a supprimé certains points de suivi hydrométrique. Consultation de l'EPTB et des acteurs locaux</p>



## Avancement des orientations et objectifs


### E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

Engagé	synthèse 2021 par orientation	tendance 2022 - 2023
44%	<p>La <b>définition de seuils de gestion et débits biologiques</b> s'est poursuivie sur l'Aume-Couture, Antenne, Seugne, estuaire Charente.</p> <p>La <b>coordination des OUGC n'est pas réalisée</b> même si des échanges sont initiés.</p> <p>L'amélioration des connaissances sur les relations nappes/rivière et l'analyse du dispositif piézométrique n'ont pas été engagées.</p> <p>Les <b>schémas directeurs d'eau potable sont existants</b> sur l'ensemble du territoire, mais certains seraient à actualiser pour intégrer le changement climatique.</p> <p>Les <b>actions sur les capacités de ressource et urbanisme, la connaissance des prélèvements et pertes d'eau et les conseils de suivi agronomique</b> en lien avec la ressource hydrique sont <b>difficiles à mesurer</b>, à part quand ils font partie des PTGE.</p> <p>La CLE accompagne les PTGE. <b>Le PTGE Aume-Couture est mis en œuvre et les PTGE Charente aval Bruant et Seugne sont en phase de diagnostic</b> en 2021.</p> <p>Les études pour <b>l'optimisation des ouvrages de Lavaud et Mas Chaban</b> ont été poursuivis.</p>	<p>L'analyse des <b>dispositifs de suivi des assecs</b> a été validée en CLE et diffusé.</p> <p>La démarche d'élaboration d'un <b>arrêté cadre unique</b> a été mise en place en 2023.</p> <p>Un <b>nouvel OUGC Crétacé Périgord</b> a été créé concernant la nappe Crétacé Supérieur</p> <p>Poursuite de la mise à jour des données pour l'étude récupération des coûts.</p> <p><b>Validation en 2022 des phases « diagnostic » des PTGE Seugne et Charente aval Bruant.</b></p> <p>L'analyse des VP engagée, a été mise en stand by en attente des réflexions sur le Crétacé.</p> <p>Une <b>feuille de route bassin Charente</b> pour la gestion quantitative a été validée en 2022 par le comité de bassin</p>



## Avancement des orientations et objectifs

### F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

Engagé	synthèse 2021 par orientation	Tendance 2022 - 2023
<p>33%</p> 	<p>17 programmes d'actions Re-Sources en 2021. Un réseau d'animateurs qui échangent régulièrement.</p> <p>La concertation avec la profession agricole pour préserver la qualité de l'eau existe localement autour de ces programmes, ainsi que dans le cadre des PTGE et des PAT (Programmes alimentaires de territoire) qui se multiplient.</p> <p>Un important travail a été réalisé sur le suivi de l'état des eaux et des milieux et a pu être validé en CLE en 2021 : points de suivi optimum et minimum, amélioration du réseau de stations hydrométriques.</p> <p>La conception d'un site de partage des suivis (plateforme E-qualité) a été poursuivie. L'autre partie des thématiques reste à initier et à développer (eutrophisation, polluants émergents, suivi pesticide en milieu marin)</p> <p>Pour les actions engagées par les industriels, établissements viti-vinicoles, les actions pour limiter les rejets non agricoles, il y a en 2021 encore peu de visibilité. Pas d'action engagée en matière de plan d'alerte aux pollutions accidentelles.</p> <p>Sur l'assainissement, les zones à enjeux environnementales restent à définir. Les profils de vulnérabilité baignade sont réalisés et ceux pour la question conchylicole sont planifiés (secteur CENTRE débuté).</p> <p>Les actions concernant les pollutions industrielles et portuaires sont difficiles à recueillir et les attendus du SAGE doivent être diffusés auprès des acteurs concernés.</p>	<p>Les démarches captages sensibles vont augmenter la couverture du territoire en programmes de reconquête de la qualité de l'eau. Le nouveau programme Coulonge-Saint Hippolyte est mis en œuvre et il est complété par des démarches sur la Guerlie et par une réflexion sur le secteur Touvre.</p> <p>Réseau de suivi qualité validé sur la partie fluviale et affluents. Le réseau de suivi plancher en secteur marais littoral est en cours de validation.</p> <p>Mise en place de la métrologie quantité pour définir des flux en secteur fluvial. Conception d'un outil de valorisation des suivis (plateforme E-qualité).</p> <p>La réalisation des profils conchylicoles secteur Centre va aborder la question des plans d'actions en 2023.</p> <p>L'étude sur les zones à enjeux environnementaux a débuté en 2023, le travail a été amorcé sur les polluants émergents</p> <p>D'autres axes de réflexion ont fait l'objet d'échanges avec les acteurs notamment secteur estuaire (eutrophisation, suivi pesticides en milieu marin).</p>